

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") régissent les relations contractuelles entre FERTIL (ci-après le "Vendeur") et tout acheteur professionnel (ci-après l'"Acheteur"). Elles s'adressent exclusivement aux professionnels, personnes physiques ou morales agissant dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Elles sont réputées acceptées sans réserve par l'Acheteur, sauf dérogation écrite convenue entre les parties.

1. PRIX

Les prix indiqués dans nos tarifs généraux sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Un supplément de 10 % sera appliqué pour toute commande dont la quantité est inférieure à l'unité de vente spécifiée dans nos offres et tarifs. Des frais de préparation de commande peuvent également être ajoutés pour les commandes en dessous d'un certain seuil, précisé dans nos offres.

2. COMMANDES

Pour être valide, toute commande doit comporter les informations suivantes :

- Nom ou raison sociale de l'Acheteur, adresse complète et numéro d'immatriculation au Registre du Commerce.
- Référence éventuelle de l'offre sur laquelle s'appuie la commande.
- Références des produits commandés avec leur code et description.
- Quantités par référence, en précisant l'unité d'achat si elle diffère de celle indiquée dans le tarif du Vendeur.
- Délais souhaités, lieu et modalités de livraison.
- Prix convenu en euros, hors taxes, sauf accord contraire.
- Conditions de paiement.

Les commandes passées par téléphone engagent l'Acheteur dès leur réception par le Vendeur. Dans ce cas, la réception de la marchandise vaut confirmation de commande.

3. CONFIRMATION DE COMMANDE

Les commandes feront l'objet d'une confirmation écrite de la part du Vendeur. Pour les articles fabriqués sur commande (notamment FERTISS), cette confirmation engage les deux parties. Toute contestation relative à une confirmation doit être formulée par écrit dans les trois (3) jours suivant la date d'émission de ladite confirmation.

4. LIVRAISON

a) **Délais de livraison** : Sauf indication expresse du caractère impératif du délai ou de la date de livraison dans la confirmation de commande, les délais sont donnés à titre indicatif. Le point de départ du délai de livraison est la date de la confirmation de commande.

b) **Transfert des risques** : Les livraisons sont effectuées aux risques et périls de l'Acheteur.

1. Pour les marchandises expédiées par le Vendeur, le transfert des risques a lieu dès le chargement dans les établissements du Vendeur sur le moyen de transport choisi pour le compte de l'Acheteur. Pour les expéditions hors de France, le transfert des risques s'effectue conformément à l'incoterm mentionné dans la confirmation de commande.
2. Pour les marchandises à enlever par l'Acheteur dans les locaux du Vendeur, le transfert des risques a lieu à la date convenue de mise à disposition.

En cas de différence entre les quantités livrées et celles indiquées sur les documents de transport, ou en cas d'avarie, l'Acheteur doit immédiatement émettre des réserves auprès du transporteur sur les documents de livraison et les confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception (sept (7) jours pour les autres pays), avec copie au Vendeur.

c) **Impossibilité de livrer** : Le Vendeur est libéré de ses obligations en cas d'événement indépendant de sa volonté empêchant ou retardant la livraison, sans faute intentionnelle ou lourde de sa part. Il notifiera sans retard à l'Acheteur l'existence et les motifs de l'empêchement. Si celui-ci dépasse trente (30) jours, chaque partie peut résilier le contrat sans indemnité.

d) **Défaut d'enlèvement ou refus de réception** : Si l'Acheteur ne procède pas à l'enlèvement ou refuse la réception de la marchandise à la date convenue, le Vendeur peut entreposer la marchandise aux frais de l'Acheteur et réclamer le remboursement des frais de transport. Si le retard dépasse deux (2) semaines, le Vendeur peut résilier le contrat, revendre la marchandise et réclamer à l'Acheteur la différence entre le prix initialement convenu et le prix de revente.

5. PAIEMENT

a) **Prix** : Sauf disposition contraire, les marchandises sont facturées au prix du tarif en vigueur au jour de la livraison ou de la mise à disposition.

b) **Délais de paiement** : La date de facture constitue le point de départ du délai de paiement. Les traites jointes aux factures pour acceptation doivent être retournées dans les quarante-huit (48) heures. À défaut, les dispositions du paragraphe d) ci-dessous s'appliquent.

c) **Paiement anticipé** : Aucun escompte n'est accordé sans accord explicite préalable.

d) **Retards de paiement et déchéance du terme** : En cas de non-paiement à l'échéance, le Vendeur peut exiger :

- Des intérêts de retard calculés selon la législation en vigueur.
- Le paiement immédiat de toutes les factures non échues.
- Le paiement avant livraison de toute commande déjà acceptée.

e) **Réserve de propriété** : Le Vendeur conserve la propriété des marchandises jusqu'à leur paiement intégral par l'Acheteur. Cette clause ne modifie pas les dispositions relatives au transfert des risques mentionnées à l'article 4.b).

6. RÉCLAMATIONS

À la réception des produits, l'Acheteur doit vérifier leur conformité avec la commande. Toute réclamation pour non-conformité doit être adressée par écrit au Vendeur avant utilisation des produits et au plus tard quinze (15) jours après leur arrivée au lieu de destination.

7. LITIGES

Tout litige ou contestation sera soumis, à défaut de résolution amiable, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Épinal, statuant en droit français.